

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 21/07/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20140711-lmc180875-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 11 juillet 2014

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME)
PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 29 mars 2013 relative à la Politique de l'Eco Département ;

Vu le rapport du Président du Conseil général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction régionale Ile-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, aux fins d'alimentation et de mise à jour de la base de données de l'Eco Département, et ce à hauteur de 50 % de la dépense, estimée et plafonnée à 60 000 € HT sur trois ans.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 74 article 74788 du Budget départemental 2014 et suivants.